Comme 99 % des spéléos (sondage exclusif), le Comité départemental de Spéléologie de l'Ariège (CDS09) a pour priorité la protection de notre milieu préféré et des petites bêtes qui y résident. Comment expliquer alors que nous nous soyons positionnés contre un projet de réserve nationale naturelle souterraine (RNNS09) qui agite notre communauté depuis quelques années ? Voilà qui mérite quelques explications. On va essayer de faire court, mais on vous conseille de suivre, cela pourrait arriver prochainement dans vos départements.

Tout commence aux alentours de 2017. L'État - suivant sa stratégie nationale des aires protégées - a exprimé la volonté de mettre 30 % de son territoire sous protection, dont 10 % sous protection forte. Pour atteindre ces objectifs, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) d'Occitanie a ressorti des cartons un projet abandonné en 2002 de réserve nationale naturelle souterraine éclatée en Ariège, alors porté par le laboratoire du CNRS de Moulis. Il a été bien difficile pour les spéléologues de se faire intégrer au processus d'élaboration, le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises (PNR) porteur du nouveau projet se souvenant de leur opposition au projet de 2002. La nouvelle mouture reprenait en effet les mêmes éléments, basés sur une liste de cavités choisies sans aucun critère scientifique clair ou cohérent. Souhaitant ne pas répéter les mêmes erreurs qu'alors, le CDS09, aidé par la constitution d'un groupe informel de scientifiques nommé SKAB (Spéléo, Karst, Archéo, Bio) a proposé de fixer des critères de sélection visant à représenter les différents écosystèmes souterrains ariégeois afin de faire du projet un site vitrine et fédérateur. Il a été ainsi possible de dresser une nouvelle liste de cavités, qui satisfaisait tant les spéléos que les porteurs du projet. Malheureusement, à moins de 15 jours de l'envoi du dossier au Conseil national pour la protection de la nature (CNPN), ces derniers ont modifié sans concertation aucune la liste de cavités, réintégrant notamment deux cavités majeures pour l'initiation, les grottes de Siech et de Vicdessos et retirant de la liste l'aven d'Anglade, une cavité recelant une faune unique, mais se situant dans le périmètre d'une ancienne mine de Tungstène en projet de réouverture. Malgré tous nos efforts et échanges tant avec la DREAL, le PNR et la sous-préfecture, il nous a été impossible de faire modifier la liste des cavités. Devant cette rigidité incompréhensible, nous avons refusé tout engagement des spéléos sur la poursuite du projet et notamment sur la rédaction du décret sans révision de la liste des cavités. Il est important de préciser à ce stade que toutes les positions défendues par le CDS09 l'ont été après concertation de tous ses membres, à travers des échanges et des votes, et n'est pas la seule vision de quelques fous furieux (la présidence du CDS est collégiale). Depuis le début de la reprise du projet, nous avions à maintes reprises sollicité l'aide de la fédération, nous sentant bien seuls pour défendre l'intérêt des spéléos. Après son engagement clair de prendre enfin en main le dossier, nos espoirs ont vite été douchés : sans avoir échangé en amont, cette dernière s'est alors positionnée en proposant de cogérer la future réserve avec le PNR. Une démarche compréhensible, mais prématurée, une telle annonce à ce stade du processus entérinant de fait la liste de cavités, point majeur d'achoppement des négociations, et coupant net notre tentative d'infléchir le projet.

Petit à petit, la machine était lancée et ainsi, en octobre 2025 a eu lieu l'enquête publique, étape majeure de la création d'une réserve, où chaque citoyen peut s'exprimer et donner son avis. Cette dernière a recueilli un nombre important de contributions, plus de 500. La FFS, la commission environnement, le CSR Occitanie ont donné un avis favorable au projet. A l'inverse, le CDS09, la commission scientifique de la fédération, l'ensemble des scientifiques travaillant sur la faune souterraine et des professionnels de la spéléologie s'étant exprimés ainsi que de nombreux spéléologues en leur nom propre ont émis un avis défavorable. En dehors du monde de la spéléo, L'association naturaliste de l'Ariège, agréée Conservatoire d'espaces naturels (ANA – CEN) a donné en son nom et à travers ses

nombreux membres un avis favorable. Il est à noter qu'elle s'est fortement impliquée dans le projet, qu'elle souhaite en demander la gestion, et qu'elle compte plus d'une trentaine de salariés : la protection de la nature est son gagne-pain. Les autres associations naturalistes locales ont donné un avis défavorable, n'acceptant pas que la seule cavité potentiellement menacée (aven d'Anglade) ait été retirée du projet et arguant qu'en termes de protection de la nature, d'autres priorités s'imposent, puisque de l'aveu même des promoteurs de la réserve, la faune souterraine n'étant guère menacée. Du côté des collectivités locales et des propriétaires des terrains, on ne peut pas dire que le projet fasse l'unanimité et le Conseil départemental de l'Ariège a publié un avis lui aussi négatif, pointant du doigt l'aspect restrictif pour de nombreux usagers et l'imprécision du parcellaire.

Pourquoi le CDS 09, malgré le temps et l'énergie passés sur ce dossier, a-t-il émis un avis défavorable ? Outre sur la forme à propos de laquelle nous regrettons l'absence de véritable concertation et l'impossibilité d'avancer des arguments scientifiques - nous laissant l'amère sensation de n'être pas écoutés, voire d'être méprisés -, c'est bien sur le fond que nous rejetons ce projet. Nous avons déjà mentionné l'ajout des cavités de Siech et de Vicdessos et le retrait de l'aven d'Anglade. La grotte de Siech et la rivière souterraine de Vicdessos sont des cavités très fréquentées pour l'initiation et sont à ce titre sans équivalent sur le département. Elles abritent chacune une population de Calotriton, une espèce d'Urodèle endémique des Pyrénées et des Cantabriques. Le Calotriton vit généralement dans les cours d'eau de montagne à partir de 1000 m d'altitude, mais il existe des populations dites de basse altitude, dont certaines vivent dans des grottes. Ces populations, plus rares, méritent assurément une attention particulière, cependant elles ne sont pas pour autant menacées. D'ailleurs aucune étude préalable n'a été réalisée sur celles de Siech et de Vicdessos. Il n'y a aucun suivi des populations ni même d'estimation d'effectifs, et encore moins d'étude d'impact de la pratique spéléologique. En outre, deux autres cavités abritant des Calotritons sont incluses dans le projet. Autre point selon nous problématique, le projet cible 29 sites, mais c'est un total d'environ 100 cavités qui sont présentes dans l'emprise cadastrale et dont l'accès sera de fait restreint. Notre demande de préciser dans le décret que l'accès aux cavités non cibles situées dans les parcelles concernées ne serait pas régulé est restée lettre morte. De manière générale, le parcellaire qui définit les zones mises en réserve comportent de nombreuses imperfections, des parcelles s'étendant bien au-delà de l'emprise des sites visés ou, plus grave, ne les couvrant pas ! Enfin, les restrictions de fréquentation proposées dans le décret ne sont pas explicitement contraignantes, mais restent vagues, d'autant qu'il n'y a pas à ce stade de proposition de plan de gestion. Un projet qui au final n'est pas abouti et passe à côté de ses ambitions, et qui ne sert en l'état qu'à atteindre l'objectif du quota de surface sous protection forte. Loin d'être opposés à la création d'une réserve, mais à cause des imperfections de ce projet et l'impossibilité de le faire évoluer, nous n'avions pas d'autres choix que d'émettre un avis défavorable.

Malgré tout cela, l'enquête publique a émis un avis favorable, assorti cependant de 3 réserves de taille (1). L'une d'elles concerne le parcellaire. Ayant été à l'origine de nombre de critiques sur celui-ci, nous avons proposé de le mettre à l'épreuve en définissant précisément les limites des sites controversés pour les corriger. A l'inverse de notre démarche, la sous-préfecture a demandé à vérifier 5 sites pour lesquels il n'y a aucun problème de localisation, pensant ainsi valider la méthodologie employée et, en conséquence, la totalité du parcellaire. Nous avons pour notre part refusé ce tour de passe-passe, mais la commission environnement de la fédération et le CSRO ont répondu à la demande.

Aujourd'hui, le processus de création est bien enclenché, les échanges avec le PNR et la sous-préfecture sont au point mort et ceux avec la FFS et le CSRO restent difficiles. Lassés

de ces combats et de toute l'énergie déployée en vain, nous continuons cependant à nous battre. Pourquoi ? À l'exception des grottes de Siech et de Vicdessos, pour lesquelles la pérennité de la fréquentation n'est pas garantie ce qui pourrait avoir des conséquences dramatiques notamment pour les professionnels du secteur, la réserve n'aura que peu d'incidence directe sur la pratique de la spéléologie : la plupart des cavités sélectionnées ont un faible développement ou leur accès est déjà réglementé. La protection de la nature reste une priorité et si menaces il y a, nous sommes d'accord pour mettre en place des protections fortes, quitte à revoir nos habitudes. Mais dans le cas contraire, il est de notre responsabilité de défendre au maximum le libre accès à nos cavités. De plus, à force de compromis et d'acceptations des nombreuses incohérences du projet, nous pensons que la communauté spéléo met en jeu sa crédibilité et son statut d'expert du monde souterrain, ce qui n'augure rien de bon pour le futur. Enfin, et peut-être surtout, ce projet risque de n'être que le premier d'une longue liste et de la façon dont il se mettra en place dépendra nombre de situations futures. Ailleurs sur notre territoire, d'autres massifs karstiques sont potentiellement concernés. Ami spéléo, prends garde !

(1) Conclusions de l'enquête publique consultables sur : https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/wp-content/uploads/2026/03/Volume-3bis-Conclusions-et-avis-motives-completes.pdf.
(2) De manière générale, pour plus de précisions sur le dossier, vous pouvez nous contacter via le site www.cds09.com.

CDS09 – 22-11-2026

CDS 09